

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux au GIP des Hauts de Garonne pour l'année 2008 - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a approuvé, par délibération N° 2001/100 du 19 janvier 2001, la convention du Grand Projet des Villes des Hauts de Garonne et la création du GIP pour une durée de six ans comme structure du projet global concernant le territoire des communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

Les changements législatifs et réglementaires, intervenus à la suite de la Loi Borloo du 1^{er} août 2003 ont amené la Communauté urbaine de Bordeaux à approuver, par délibération n° 2005/0965 du 16 décembre 2005, l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP qui prévoyait notamment de nouvelles modalités de financement du GIP par les partenaires locaux.

Enfin, la durée des missions du GIP dépassant largement la durée initialement prévue, la Communauté urbaine de Bordeaux a approuvé, par délibération n° 2007/0386 le prolongement de la durée du GIP (avenant n° 2 de la convention constitutive du GIP) ainsi que sa participation financière jusqu'en 2011.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à financer le budget de fonctionnement du GIP des Hauts de Garonne pour l'année 2008 à hauteur de 184.890,00 euros répartis comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Fonctionnement courant hors ANRU : | 109.860,00 euros |
| - Fonctionnement courant ANRU : | 18.030, 00 euros |
| - Mission OPC : | 45.000,00 euros |
| - Diverses études : | 12.000,00 euros |

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|----------------------------------|---------------------|---|--|---------------------|
| Postes | Montant | Financeurs | Montant | Total |
| Fonctionnement courant Hors ANRU | 432.393,83 € | Etat ACSE FEDER Communes CUB CG 33 CR Aquitaine Bailleurs et part. privés | 4.260,00€ 7.000,00 € 86.149,00 € 149.524,83 € 109.860,00 € 30.000,00 € 22.500,00 € 23.100,00 € | 432.393,83 € |
| Fonctionnement courant ANRU | 123.002,17 € | ANRU CUB CDC ACSE | 48.080,00 € 18.030,00 € 54.090,00 € 2.802,17 € | 123.002,17 € |
| OPC urbain | 173.713,02 € | ANRU CUB CDC | 95.542,16 € 45.000,00 € 33.170,86 € | 173.713,02 € |
| Etudes | 103.000,00 € | ANRU Communes CUB CG 33 CR Aquitaine FEDER CDC Bailleurs | 33.000,00 € 10.000,00 € 12.000,00 € 7.500,00 € 5.000,00 € 10.000,00 € 17.000,00 € 8.500,00 € | 103.000,00 € |
| TOTAL | 832.109,02 € | TOTAL | | 832.109,02 € |

Au regard des décisions précédemment citées, la présente délibération vient préciser le montant et les conditions de versement de la participation communautaire au titre du budget de fonctionnement du GIP des Hauts de Garonne, pour l'exercice 2008.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- du versement au GIP des Hauts de Garonne d'une participation au titre de l'année 2008 pour le financement du budget de fonctionnement de 127.890,00 euros,
- de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au financement du programme d'études 2008 du GIP des Hauts de Garonne à hauteur de 12.000,00 euros,
- de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au financement de la mission OPC à hauteur de 45.000,00 euros,

- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 65, article 65738 fonction 72 programme HC28 imputation D630 000 039 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 SEPTEMBRE 2008**

**PUBLIÉ LE : 17 SEPTEMBRE
2008**

M. JEAN TOUZEAU